

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 1^{er} NOVEMBRE 2022 À 19 h 00, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Martin Tourigny, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 ;
3. Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2022 ;
4. Contrôle budgétaire – dépôt des états comparatifs ;
5. Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil ;
6. État des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes impayées ;
7. Adoption du Règlement numéro 2022-339 modifiant le Règlement de zonage numéro 216 concernant les usages temporaires en zone agricole ;
8. Annulation de la résolution numéro 2022-10-138 système de chauffage thermopompe et électrique – Centre Multifonctionnel ;
9. Demande d'extension de délai – programme PRABAM ;
10. Adoption du plan d'action MADA ;
11. Autorisation d'un dépôt de candidature – reconnaissance à titre de MRC/ Municipalité amie des enfants ;
12. Octroi de contrat service de camionneur de déneigement ;
13. Nomination d'une personne désignée pour l'application du Règlement numéro 402 concernant les vidanges de boues de fosses septiques ;
14. Autorisation de formation élue – conseillère numéro 6 ;
15. Nomination de candidature au conseil jeunesse de la MRC d'Arthabaska ;
16. Demande de proclamation – semaine nationale des proches aidants ;
17. Charte municipale de la protection de l'enfant ;
18. Prix Hommage bénévolat-Québec – édition 2023 ;
19. Demande de participation financière – Agri-Ressources Arthabaska-Érable ;
20. Demande de commandite – comité des loisirs – bingo ;
21. Demande de commandite- Club de l'Âge d'Or ;
22. Rapport des comités AD HOC ;
23. Période de questions ;
24. Varia ;
25. Levée de l'assemblée.

2022-11-144

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Marie-France Plante et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-145

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022.

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-146

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'octobre 2022 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 339 705.63\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'octobre 2022 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 339 705.63\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2022

Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière

CONTRÔLE BUDGÉTAIRE – DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

CONFORMÉMENT à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil les états comparatifs qui comparent les revenus et les dépenses de l'exercice courantes et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et greffière-trésorière confirme que tous les membres du conseil ont déposé leur mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires.

2022-11-147

ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal du Québec* qui stipule que la greffière-trésorière doit déposer un état des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales aux membres du conseil et approuvé par ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu d'approuver le rapport d'état des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Samuel pour taxes municipales.
Que le rapport d'état est déposé en annexe 1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-148

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-339 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 216 CONCERNANT LES USAGES TEMPORAIRES EN ZONE AGRICOLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel a adopté le Règlement de zonage numéro 216;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel a reçu une demande afin d'autoriser les événements temporaires de course de VTT en zone agricole ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite ajouter des dispositions quant aux usages temporaires tels que cirques, carnivals, festivals, compétitions temporaires et autres usages temporaires en zone agricole.

ATTENDU QUE la Municipalité a publié un avis de consultation publique le 11 aout 2022 et a tenu cette assemblée de consultation publique le 6 septembre 2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a publié le 6 octobre 2022 un avis public informant, le droit de signer une demande de participation à un référendum lors d'un registre le 17 octobre 2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a tenu le 17 octobre 2022 une journée de registre permettant de signer une demande de participation à un référendum concernant le règlement numéro 2022-339 ;

ATTENDU QUE toutes les dispositions du second projet n'ont fait l'objet d'aucune demande valide ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu **QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE LE RÈGLEMENT SUIVANT :**

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 6.5.2 intitulé *Usages et bâtiments temporaires permis dans les zones dont les usages du groupe d'usages « agricole (a) » sont autorisés* est ajouté à la suite de l'article 6.5.1.1 et se lit comme suit :

6.5.2 USAGES ET BÂTIMENTS TEMPORAIRES PERMIS DANS LES ZONES DONT LES USAGES DU GROUPE D'USAGES « AGRICOLE (A) » SONT AUTORISÉS

Les usages et bâtiments temporaires suivants sont permis dans les zones dont les usages du groupe d'usages « agricole (a) » sont autorisés:

1. Les cirques, carnivals, festivals, compétitions temporaires et autres usages temporaires pour une période n'excédant pas trois (3) jours aux conditions suivantes :

- a. Le site ne devra contenir aucune installation permanente comme des estrades ou kiosques;
- b. Aucun espace ne sera aménagé, aplani ou gravelé pour en faire un stationnement ou autre;
- c. Après la tenue de l'évènement, le site visé devra être nettoyé, débarrassé de toutes ordures et avoir retrouvé son état initial.
- d. Tous cirques, carnivals, festivals, compétitions temporaires et autres usages temporaires doivent faire l'objet d'une autorisation par résolution du conseil municipal.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-149

ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 2022-10-138 SYSTÈME DE CHAUFFAGE THERMOPOMPE ET ÉLECTRIQUE – CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par madame Marie-France Plante et résolu d'annuler la résolution numéro 2022-10-138 et de reporter le point d'installation d'un système de chauffage thermopompe et électrique du Centre Multifonctionnel à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-150

DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI – PROGRAMME PRABAM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel a reçu l'annonce d'une aide financière de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) pour la réalisation de travaux d'amélioration de ses infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel a jusqu'au 31 mai 2023 pour réaliser les travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel a fait un appel auprès d'entrepreneurs pour effectuer les rénovations du bureau municipal et qu'elle n'a reçu aucune soumission;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit retourner en appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel a besoin du programme PRABAM pour faire la rénovation de son bâtiment municipal;

CONSIDÉRANT QUE le délai au 31 mai 2023 risque d'être difficilement atteignable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'autoriser un délai supplémentaire pour permettre à la Municipalité d'effectuer les rénovations du bâtiment municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-151

ADOPTION DU PLAN D'ACTION MADA

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel a entrepris une démarche avec l'objectif d'adopter un plan d'action MADA en vertu du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) du Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel a mis en place un comité de pilotage de la démarche MADA, qu'un sondage a été effectué en mars 2022 et qu'une consultation publique a été tenue le 29 mai 2022;

ATTENDU QU'À la suite de ces étapes de réalisation, le comité de pilotage a rédigé un plan d'action rejoignant les axes d'intervention voués au bien-être des aînés qui résident sur le territoire de la Municipalité de Saint-Samuel;

ATTENDU QUE ce plan d'action répond à la volonté de la Municipalité de Saint-Samuel d'améliorer la qualité de vie des personnes de 50 ans et plus qui résident sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu

QUE le conseil municipal de Saint-Samuel accepte ce plan d'action;

QUE l'adoption du budget de réalisation du plan d'action 2023-2025 soit reconnue avec l'adoption du budget de la Municipalité de Saint-Samuel pour l'année 2023;

QU'À la suite de l'adoption du plan d'action MADA 2023-2025, un comité de suivi soit mis en place afin d'assurer la réalisation de l'ensemble des actions qui s'y trouvent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-152

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE – RECONNAISSANCE À TITRE DE MRC/MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Municipalité de Saint-Samuel pour devenir *MRC/Municipalité amie des enfants*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par madame Marie-France Plante et résolu :

D'AUTORISER ET D'APPROUVER le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de la reconnaissance *MRC/Municipalité amie des enfants* ;

DE CONFIRMER que monsieur Martin Tourigny, maire et madame Julie Paris, directrice générale, soient les porteurs du dossier *MRC/Municipalité amie des enfants*;

QUE madame Julie Paris, directrice générale, soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin;

DE CONFIRMER formellement l'engagement de la Municipalité de Saint-Samuel à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance;

QUE la municipalité s'engage à :

1. Mettre en œuvre les trois engagements inscrits au dossier de candidature Municipalité amie des enfants ;
2. Annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance en organisant un événement de lancement public et/ou une campagne de communication ;
3. Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la Journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre ;
4. Tout au long des trois prochaines années, communiquer son appartenance au réseau Municipalité amie des enfants et diffuser l'état d'avancement de ses engagements, ainsi que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population et notamment auprès des enfants ;
5. Après 18 mois, effectuer un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements en envoyant un rapport de mi-étape.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-153

OCTROI DE CONTRAT SERVICE DE CAMIONNEUR DE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par monsieur Patrick Mathis appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu d'octroyer un contrat de location de chauffeurs ayant une classe 3 ou 1 pour la période hivernale 2022-2023 pour un montant de 19 200\$ à l'entreprise Excavation

des Ormes. L'entreprise s'engage à fournir à la Municipalité une preuve d'assurance en cas d'accident avec un tiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-154

NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 402 CONCERNANT LES VIDANGES DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a adopté le règlement numéro 402 concernant la vidange des boues de fosses septiques;

ATTENDU QU'en vertu de ce règlement, la MRC d'Arthabaska détient la compétence exclusive quant à l'élimination, la valorisation, la collecte et le transport des matières résiduelles, dont les boues provenant des fosses septiques, sur le territoire des municipalités desservies par la Société de développement durable d'Arthabaska inc. (Gesterra);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 32 de ce règlement, la MRC d'Arthabaska souhaite la collaboration de l'ensemble des municipalités en leur demandant de procéder à la nomination d'un employé exerçant la fonction de personne désignée en vue de l'application du règlement numéro 402 concernant la vidange des boues de fosses septiques, notamment en ce qui a trait à la gestion des infractions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Marie-France Plante, appuyée par monsieur Sylvain Bergeron, il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Samuel désigne la personne au poste d'inspecteur municipal à titre d'employé chargé d'exercer la fonction de personne désignée en vue de l'application du règlement numéro 402 concernant la vidange des boues de fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Samuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-155

AUTORISATION DE FORMATION ÉLUE — CONSEILLÈRE NUMÉRO 6

Il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu d'autoriser un budget de 1000 \$ pour des formations en 2022 pour la conseillère numéro 6, madame Marie-France Plante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-156

NOMINATION DE CANDIDATURE AU CONSEIL JEUNESSE DE LA MRC D'ARTHABASKA

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de nommer Ludovick Champagne comme candidat au conseil jeunesse de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-157

DEMANDE DE PROCLAMATION SEMAINE NATIONALE DES PROCHES AIDANTS

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 6 au 12 novembre 2022 sous le thème Ensemble, cultivons l'humain;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, plus de 1,5 million de personnes assurent volontairement des soins, des services ou de l'accompagnement, sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes et pour lesquelles elles ont un lien affectif;

CONSIDÉRANT QUE les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement de communautés plus inclusives;

CONSIDÉRANT QUE le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC d'Arthabaska et de L'Érable, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne :

- En diffusant les outils promotionnels de la campagne Ensemble cultivons l'humain;
- En invitant les citoyennes et les citoyens à témoigner de la bienveillance aux personnes proches aidantes;
- En invitant les entreprises, les organisations et les institutions sur leur territoire à instaurer des mesures pour une meilleure conciliation travail proche aide;
- En encourageant les initiatives organisées sur le territoire, tout au long de l'année, pour sensibiliser la population aux différents enjeux de la proche aide et pour soutenir les personnes proches aidantes;
- En proclamant la semaine du 6 au 12 novembre 2022, «Semaine nationale des personnes proches aidantes» lors d'un conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu que la Municipalité de Saint-Samuel proclame la semaine du 6 au 12 novembre 2022 «semaine nationale des personnes proches aidante»

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-158

CHARTRE MUNICIPALE DE LA PROTECTION DE L'ENFANT

En mémoire d'Aurore Gagnon, «l'enfant martyr», et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Samuel adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'évènements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-159

PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC — ÉDITION 2023

Il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu de nommer madame Guylaine Leblanc comme candidate au prix Hommage bénévolat-Québec, édition 2023

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-160

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE — AGRI-RESSOURCES ARTHABASKA-ÉRABLE

Il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu d'accepter la demande de participation financière d'Agri-Ressources Arthabaska-Érable et de choisir le plan de visibilité partenaire argent avec un soutien financier de 250 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-161

DEMANDE DE COMMANDITE — COMITÉ LOISIRS — BINGO

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité loisirs désirent tenir un bingo dans le Centre Multifonctionnel le 25 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres de comité loisirs demandent la possibilité d'utiliser la grande salle sans frais comme commandite;

CONSIDÉRANT QU'une partie des sommes amassées sera remise à l'organisme responsable de la distribution des paniers de Noël pour les citoyens de la Municipalité de Saint-Samuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'accepter la demande de commandite du comité loisirs pour tenir un bingo le 25 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-162

DEMANDE DE COMMANDITE — CLUB DE L'ÂGE D'OR

Il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par madame Marie-France Plante et résolu d'accepter la demande de commandite du Club de l'Âge d'Or pour l'utilisation sans frais de la grande salle du Centre Multifonctionnelle le 6 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES COMITÉS AD HOC

Comité voirie : Monsieur Patrick Mathis informe que le comité voirie a rencontré monsieur Gabriel Pelchat, manœuvre en travaux publics, afin d'échanger sur les aspects à considérer pour le budget 2023. Il a été notamment question des besoins des équipements et véhicules de la voirie.

Comité MADA : Madame Marie-France Plante fait un retour sur la journée du bilan MADA tenue à Saint-Norbert. Il a été notamment question du bilan des actions MADA des 5 dernières années, d'ateliers portant sur les réussites et difficultés rencontrées par le comité de pilotage et finalement, les participants ont été invités à discuter des enjeux des prochaines politiques MADA.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions a débuté à 20 h 15 et s'est terminée à 20 h 38.

2022-11-163

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Marie-France, appuyé par madame Evelyne Lampron de lever de la séance à 20 h 39. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Martin Tourigny
Maire

Julie Paris
Directrice générale
Greffière-trésorière